

D'ISLES-LÈS-VILLENOY

77450

**COMPTE RENDU COMMISSION PERISCOLAIRE DU 7 JUILLET 2025****Membres présents :**

Mr Hervier-Maire, Mr Renier-1^{er} Adjoint, Mme Harduin-Conseillère municipale, Mme Cormerais-DGS.

Mme Greco La Directrice de la Ligue, Mr Kiendi directeur du centre de loisirs.

Les représentants des parents d'élèves, Mme Faucqueur, Mme Jullien, Mme Kati, Mr Weisdorf, M. Peixoto, Mme Feret

Les représentants des parents d'élèves ont fait part de leurs questions au préalable de la réunion.

• Pour la mairie :

Aire de jeu : Possibilité de rajouter des sécurités supplémentaires : Le contrat prévoit que l'installateur de l'aire de jeux intervienne afin de s'assurer de l'état et de la conformité de l'aire de jeu. Le constat est que l'aire de jeu est conforme et ne nécessite pas de modification de mise en conformité.

Structure pour les plus petits : Concernant l'installation d'une structure pour les plus petits, Récr'aktion doit revenir vers nous pour nous fournir un catalogue de leur offre afin que nous puissions choisir une structure.

Dates de fermeture estivale du centre de loisirs : Le sondage réalisé auprès des parents en 2022 avait permis de constater qu'il y avait peu de demandes des parents pour une plus grande amplitude d'ouverture du centre en période estivale.

• Pour la Ligue :

Cantine : Nous avons complété un sondage il y a quelques temps pour savoir si nous souhaitions que nos enfants bénéficient d'une entrée lors des repas du midi. Mais à ce jour nous n'avons pas eu de retour à ce sujet. Va t'il y avoir des entrées proposées pour la

Mairie d'Isles-lès-Villenoy

58 rue de Meaux 77450 ISLES-LÈS-VILLENOY

Tél : 01 64 18 00 76 – Fax : 01 83 71 95 60 – e-mail : mairie@isleslesvillenoy.fr – www.isleslesvillenoy.fr

rentrée prochaine ? En commission d'octobre, avait été évoqué, une option envisagée avec le prestataire repas de mettre des entrées deux fois par semaine sur le modèle des soupes. Qu'en est-il de cette 3 ème voies ? Pour laquelle, il me semble, pas de frais supplémentaires pour les familles n'avaient été annoncés.

Suite au sondage, les parents n'ont pas répondu en majorité favorablement à l'ajout d'une entrée qui a un coût supplémentaire de 30 centimes par repas.

En revanche sur la période d'hiver des soupes seront proposées.

Est-ce qu'un changement de prestataire pour la cantine est-il prévu ? Il était question de faire un sondage ? Il n'y a pas eu de demande officielle des parents. Aucun changement de prestataire pour la restauration n'est pour le moment prévu mais nous pouvons faire un sondage. Depuis le changement de la cuisine centrale, il y a des améliorations.

Certains enfants de maternelle semblent être en difficulté pour couper leur viande, pourriez-vous accompagner ces enfants ? Durant le repas, une ATSEM et une animatrice sont en charge du service maternel.

Leurs missions :

- Elles servent l'eau sur chaque table.
- Coupent la viande, le poisson
- Débarrassent les couverts et les assiettes.

Seul le TRI des couverts est fait par les enfants sauf pour les petites sections.

Facturation et réservation : Je tiens à faire remonter également que Kevin est très sympathique et arrangeant mais se trompe souvent sur la facturation. Souvent, je dois envoyer un mail car ma facture est différente de ce que j'ai réservé sur le portail famille et il me semble que nous sommes nombreux à rencontrer ce problème.

À partir de la rentrée, aucune réservation ne pourra être effectuée par mail, Sms ou téléphone.

Toutes les réservations devront automatiquement être prises via l'espace portail famille en respectant les délais de 48 heures pour les réservations cantine et périscolaire et de 8 jours ouvrés pour les mercredis et vacances ce qui évitera des problèmes de facturation.

Quel est le process et les délais pour la réinscription de nos enfants au centre de loisirs ? Certains d'entre nous ont reçu leur facture du mois de juin par mail avec le dossier de réinscription sans aucune mention de ce dernier en pièce jointe. Précédemment nous les recevions dans les boîtes aux lettres ou nous devions les chercher à la mairie.

La date butoir est le 1er octobre pour la remise des dossiers d'inscription pour les enfants déjà inscrits au centre de loisirs et le 31 août pour les non-inscrits.

Horaires : Si reconduction de l'accord avec la ligue de l'enseignement, est ce que des changements d'horaires sont à prévoir ? Actuellement fermeture à Noël et en Aout.

Une ouverture en Août 2026 est-elle envisagée pour le centre de loisirs ? (Les mois d'août suivants ?) Idem pour Noël, ouverture envisagée ? Il n'y a aucun changement envisagé.

Envisagez-vous un sondage auprès des parents ? Nous pouvons faire un sondage en accord avec la mairie. Un premier sondage pourrait être réalisé en septembre, puis un deuxième pour engagement.

Est-ce que la ligue est autonome sur les dates et horaires d'ouverture et fermeture ? La ligue de l'enseignement n'est pas autonome sur les dates et horaires d'ouverture et fermeture. Cela se fait en concertation avec la mairie.

Bienveillance : Pour finir, nous avons été interpellés sur une situation où toutes les parties présentes ont reçues un courrier d'une famille, nous savons que cette famille a été reçue par la direction du centre, pourriez-vous nous faire part de ce qui a été mis en place ? Concernant le mouvement du personnel, y a-t-il des départs, des renouvellements de contrat ?

Concernant le mouvement du personnel : deux animatrices n'ont pas été reconduites pour l'an prochain.

Une animatrice travaille depuis cet été désormais avec Sandra pour la crèche des astro'mômes et la seconde a décidé de changer de profession.

Nous avions échangé sur la formation des professionnels, (bientraitance, harcèlement) cela a-t-il pu être mis en place ? Nous avons malheureusement plusieurs retours sur des professionnels criant ou n'ayant pas toujours un discours adapté. Toute l'équipe a suivi une formation sur le thème du harcèlement le 26 juin par Marie CORNALBA, chargée de mission des actions éducatives à la ligue de l'enseignement.

Communication : Nous avons plusieurs retours sur un défaut de communication auprès des familles (fermeture estivale, fermeture jours fériés, changement de RIB) peut être qu'un calendrier pourrait être distribuée aux familles, ou mis dans le contrat comme c'était fait auparavant ? Oui nous pourrons le mettre en place ainsi que sur le portail famille.

Nous tenions à vous remercier d'avoir mis en place le panneau d'affichage pour le goûter.

Canicule : Comment se passe la gestion de la canicule, la question du qui fait quoi, est- ce à la mairie de s'assurer que tout aille bien au centre, ou à la mairie, quelle est la responsabilité de chaque acteur auprès de nos enfants pour leur assurer sécurité et bien être ? Y a-t-il tout le matériel nécessaire ? Y a-t-il une réglementation pour les sorties (temps cantine ou périscolaire) en cas de grosses chaleurs ? Devez-vous suivre un protocole canicule ?

Lorsqu'il y a une alerte canicule nous recevons un mail du SDJES avec les recommandations. La ligue de l'enseignement est responsable de la gestion.

La Mairie a mis à disposition des ventilateurs.

Voici le mail :

A tous les organisateurs et directeurs des accueils collectifs de mineurs de Seine et Marne.

La Seine et Marne est placé en **vigilance rouge canicule**. Le niveau 4 de vigilance météorologique rouge correspond à une canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique, à fort impact sanitaire pour tout type de population, et qui entraîne l'apparition d'effets collatéraux notamment en termes de continuité d'activité.

Cette situation nécessite une vigilance particulière, notamment pour les personnes sensibles ou exposées. Je vous invite donc à sensibiliser les jeunes et les personnels d'encadrement aux risques liés aux fortes chaleurs et je vous saurai gré de mettre en œuvre les mesures de prévention appropriées.

Il est demandé aux organisateurs d'ACM de prendre les mesures de précaution suivantes afin de garantir la sécurité des mineurs. L'article R227-5 du code de l'action sociale et des familles rappelle que les accueils de loisirs doivent disposer de lieux d'activités adaptés aux conditions climatiques. Aussi, les programmes d'activités devront être modifiés, vous veillerez notamment à ne pas proposer d'activités physiques et sportives.

Il est nécessaire aussi de :

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Éviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour et en aérant la nuit si les températures sont redevenues inférieures à celles de la journée
- Passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché ...)
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches.

La chaleur expose rapidement les enfants à une déshydratation qui peut être grave.

Il est donc essentiel de :

- Garder les enfants dans une ambiance fraîche.
- Ne jamais laisser seuls les enfants dans un endroit surchauffé, une pièce mal ventilée ou une voiture, même pour une courte durée
- Interdire les sorties
- Proposer régulièrement à boire et prévoir des quantités d'eau suffisantes
- Être particulièrement attentif aux enfants ayant des problèmes de santé et/ou prenant régulièrement un (des) médicament(s). Renseignez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien sur les précautions complémentaires à prendre

Mairie d'Isles-lès-Villenoy

58 rue de Meaux 77450 ISLES-LÈS-VILLENOY

Tél : 01 64 18 00 76 – Fax : 01 83 71 95 60 – e-mail : mairie@isleslesvillenoy.fr – www.isleslesvillenoy.fr

- Appeler sans tarder un médecin en cas de fièvre ou de modification du comportement de l'enfant

En tant qu'employeur :

Durant la période estivale, l'employeur doit mettre en œuvre différentes mesures pour prévenir les risques professionnels liés aux vagues de chaleur :

- Adopter les mesures de prévention permettant d'assurer la santé et la sécurité des salariés ;
- Renouveler l'air de façon à éviter les élévations exagérées de température dans les locaux de travail fermés ;
- Mettre à disposition de l'eau potable et fraîche ;
- Fournir aux salariés des moyens de protection contre les fortes chaleurs et/ou de rafraîchissement ;
- L'employeur doit procéder à une réévaluation quotidienne des risques encourus par chacun des salariés. En fonction de cette réévaluation des risques, il doit adapter l'organisation du travail pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs.

Pour toutes urgences, vous pouvez contacter le numéro d'astreinte du **SDJES au 06 11 52 31 55.**

Vous trouverez aussi en pièce jointe la fiche de signalement d'événements graves à transmettre au SDJES dans les plus brefs délais à l'adresse suivante : ce.sdjes77@ac-creteil.fr

Bien cordialement

--

Bouabid REKMADI

Inspecteur de la jeunesse et des sports

Conseiller de l'IA-DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sports

Chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Seine et Marne

20, Quai Hippolyte Rossignol, 77010 MELUN Cedex
Tél : 01.81.74.35.92
Port : 06.85.68.65.77
www.dsden77.ac-creteil.fr



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne

Sorties extérieures : merci pour la sortie prévue à la mer des sables ce mois de juillet. Est-il possible d'envisager au moins deux sorties extérieures sur la période estivale l'année prochaine ? Une sortie et un intervenant extérieur seront prévus sur la prochaine période estivale.

Remerciement parent : Je voulais remercier, encourager et féliciter ce qui avait été fait au niveau du centre avec la ligue de l'enseignement et principalement KEVIN et son équipe. Leur réactivité, leur disponibilité, leur réaction aux imprévus, merci à eux. Merci d'avoir un centre de loisir dans notre village. Merci de prendre nos enfants tous les jours et de bien

Mairie d'Isles-lès-Villenoy

58 rue de Meaux 77450 ISLES-LÈS-VILLENOY

Tél : 01 64 18 00 76 – Fax : 01 83 71 95 60 – e-mail : mairie@isleslesvillenoy.fr – www.isleslesvillenoy.fr

s'en occuper. Merci de prendre nos enfants même quand ils ne sont pas inscrits. Merci juste d'être là. Alors oui il y aura toujours des choses à améliorer, bien sûr, la communication, le partage d'information, nous savons pas mal de choses entre nous avant les communications officielles car nous avons le groupe WhatsApp ou le FB du village. Il y a bien sûr des points à améliorer mais j'aimerai vraiment qu'on leur fasse part aussi du positif de leur venue chez nous, du positif que cela a mis dans nos vies de parents depuis qu'ils sont là, et les remercier pour cela.

Contrat de partenariat : Renouvellement voté pour une reconduction tacite jusqu'au 31/08/2026.

Clôture de la commission : une prochaine date de commission en octobre sera proposée.



Mairie d'Isles-lès-Villenoy

58 rue de Meaux 77450 ISLES-LÈS-VILLENOY

Tél : 01 64 18 00 76 – Fax : 01 83 71 95 60 – e-mail : mairie@isleslesvillenoy.fr – www.isleslesvillenoy.fr